

RCS : PONTOISE  
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 05197  
Numéro SIREN : 841 156 599  
Nom ou dénomination : 2C ENERGIES

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2021 sous le numéro de dépôt 7907

Désignation de l'entreprise <u>2C ENERGIES</u>								Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>5 RUE BERNARD 93000 BOBIGNY</u>																							
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>8</td><td>4</td><td>1</td><td>1</td><td>5</td><td>6</td><td>5</td><td>9</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td></tr> </table>								8	4	1	1	5	6	5	9	9	0	0	0	1	8		
8	4	1	1	5	6	5	9	9	0	0	0	1	8										
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>								Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>															
								Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>															
<b>ACTIF</b>								Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																	
		Autres *		014		016																	
	Immobilisations corporelles *			028	61 498	030	10 920	50 578															
	Immobilisations financières * (1)			040		042																	
	Total I (5)			044	61 498	048	10 920	50 578															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052																
		Marchandises *			060		062																
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066																	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	390 842	070		390 842															
		Autres * (3)		072	188 889	074		188 889															
	Valeurs mobilières de placement			080		082																	
	Disponibilités			084	29 194	086		29 194															
	Charges constatées d'avance *			092		094																	
Total II			096	608 924	098		608 924																
<b>Total général (I + II)</b>								110	670 423	112	10 920	659 503											
<b>PASSIF</b>										Exercice N 1	NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120	50 000														
	Écarts de réévaluation							124															
	Réserve légale							126	5 000														
	Réserves réglementées *							130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *							131		132													
	Report à nouveau							134	140 838														
	Résultat de l'exercice							136	143 297														
	Provisions réglementées							140															
Total I							142	339 135															
Provisions pour risques et charges							Total II	154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156	37 795														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *							166	134 299														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)							169	940	172	148 274												
	Produits constatés d'avance							174															
Total III							176	320 368															
<b>Total général (I + II + III)</b>								180	659 503														
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195														
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	27 594													
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184														

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>2C ENERGIES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
<b>A – RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le <u>31/12/2020</u>				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue	<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>Biens</td></tr> <tr><td>Services *</td></tr> </table>	Biens	Services *	<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>dont export et livraisons intracommunautaires</td></tr> </table>	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
			Biens					
	Services *							
	dont export et livraisons intracommunautaires							
		217	1 547 913	218	1 552 649			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits				230	27 859		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	1 580 508		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	320 438		
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	520		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242	511 245		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 367	244	2 956	
	Rémunérations du personnel *				250	475 035		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	82 001		
	Dotations aux amortissements *				254	9 999		
	Dotations aux provisions				256			
Autres charges	<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *</td></tr> <tr><td>dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles</td></tr> </table>	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		262	7
		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *						
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles								
			260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	1 402 201		
<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>					270	178 307		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294			
Produits exceptionnels (IV)					290	13 960		
Charges exceptionnelles (VI)	<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)</td></tr> <tr><td>dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)</td></tr> </table>	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	347			300	112
		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)						
dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								
		348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	48 858		
<b>2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>					310	143 297		
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	143 297	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	48 893		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641					
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649					
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					352	192 190	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :						360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					370	192 190	372	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2C ENERGIES

Néant \*

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	33 904	442	3 890	444		446	37 794	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462	22 738	464		466	22 738	
	Autres immobilisations corporelles	470		472	967	474		476	967	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	33 904	492	27 594	494		496	61 498	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	921	532	7 516	534		536	8 436
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	2 198	554		556	2 198
	Autres immobilisations corporelles	560		562	286	564		566	286
TOTAL		570	921	572	9 999	574		576	10 920

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>		579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2C ENERGIES Néant \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715	2			
Constructions	720		725	3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	5			
Matériel de transport	750		755	6			
Autres immobilisations corporelles	760		765	7			
TOTAL	770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	

**II DÉFICITS REPORTABLES**      **III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	960		
Total des déficits restant à reporter	970		

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

Désignation de l'entreprise: .....2C ENERGIES.....										Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le: ..01./01./2020. et clos le: .....31./12./2020						Données en nombre de mois		1	2			
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>												
Effectif moyen du personnel * :								376	1,00			
Dont apprentis								657				
Dont handicapés								651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861				
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>												
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>												
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	1 552 649			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105				
<b>TOTAL 1</b>								106	1 552 649			
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>												
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115	3			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143				
Subventions d'exploitation reçues								113				
Variation positive des stocks								111				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153				
<b>TOTAL 2</b>								144	3			
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>												
Achats								121	822 641			
Variation négative des stocks								145				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	(65 915)			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	75 476			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148	7			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150				
<b>TOTAL 3</b>								152	832 209			
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>												
Calcul de la valeur ajoutée								(total 1 + total 2 - total 3)		137	720 443	
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	720 443			
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>												
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>												
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	Effectifs au sens de la CVAE *				023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026				
Période de référence				024	/	/	160	/	/			
Date de cessation								/	/			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.												
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.												

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2021

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

SAGE Experts-comptables janvier 2021

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
2C ENERGIES 5 RUE BERNARD 93000 BOBIGNY	
SIRET 8 4 1 1 5 6 5 9 9 0 0 0 1 8	Mél :
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation
Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28%	154 070	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% <input type="checkbox"/>			
	PV à long terme imposables à 19% <input type="checkbox"/>	Autres PV imposables à 19% <input type="checkbox"/>	PV à long terme imposables à 0% <input type="checkbox"/>	PV exonérées (art. 238 quindecies) <input type="checkbox"/>
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>		
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
	Nom / Adresse
	N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
	Nom / Adresse
	N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE COALA

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
JDS & ASSOCIES 143-145, Rue Manin 75019 PARIS	
Tél: 0142060200	Tél:
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 10062021 Lieu: BOBIGNY
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire:
	Signature:
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/> prestataire :	



**RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX**

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise 2C ENERGIES  
Adresse 5 RUE BERNARD 93000 BOBIGNY

du \_\_\_\_\_  
au \_\_\_\_\_

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①	
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	1 558
<b>Total</b>	<b>1 558</b>

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . .2020 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	1 558	- de l'exercice . .2020 . . ⑩	192 190
- de l'exercice précédent ⑩	2 806	- de l'exercice précédent ⑩	191 935
Nom et qualité du signataire <u>LEAT CHRISTIAN BOGDAN</u> <u>PRESIDENT</u>		À <u>BOBIGNY</u> , le <u>10/06/2021</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

**I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**
**A- Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
<b>B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé</b>		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
<b>C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation</b>		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

**II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**
**A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

**B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report**

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2021	<b>Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit</b>	2468
------	---	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

**1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %**

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
<b>Total</b>							

**2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI**

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
<b>Total</b>		

**3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement**

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
<b>Total</b>		

**Taux réduit d'impôt sur les sociétés**  
**Détermination des bénéfices soumis au taux réduit**  
**(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)**

CALC219BF4 (2021)

**Identification de la société**

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

2C ENERGIES 5 RUE BERNARD 93000 BOBIGNY
84115659900018
4322B

Adresse du siège social si différente

**I . Résultats de l'exercice**

<b>A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun</b>		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	192 190
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
<b>B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme</b>		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

**II . Bénéfices soumis au taux réduit**

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		38 120

l **III . Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

154 070

m **IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)







**2C ENERGIES**

**Société par actions simplifiée A Associé unique**

**Au capital de 50 000 euros**

**Siège social**

**9000 Place du General Leclerc  
95590 PRESLES**

**RCS 841 156 599 00026**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 20 juillet 2021**

**L'an Deux Mille vingt-et-un  
Le vingt juillet  
A QUATORZE HEURES**

Les associés de 2C ENERGIES, Société par actions simplifiée A Associé unique au capital de 50.000 € divisé en 50 parts de 1.000 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, sur convocation régulière de la gérance.

Sont présents :

Monsieur SAMOILA Gabriel propriétaire de 100 parts sociales de 1.000 euros chacune

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts

L'actionnaire de la Société et représentant en tant que telles les majorités des parts sociales émises par la Société étant présents;

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur LEAT Cristian-Bogdan président.

## ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
  - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus à la gérance,
  - Affectation du résultat de l'exercice,
  - Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la lettre de convocation
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à disposition des Associés au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, et le compte de résultat arrêtés le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, les dits comptes se soldant par un bénéfice comptable de 143.297 €

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, la gérance s'étant abstenue de voter.



## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice de 143.297 €

Au poste report à nouveau 143.297 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 qui fait obligation au gérant de présenter un rapport spécial à l'assemblée générale annuelle sur les conventions qui ont été conclues entre un associé et la société et statuant sur ce rapport, prend acte que Monsieur LEAT Cristian-Bogdan a perçu au titre de l'exercice 2020 une rémunération de 0 € NET.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

**LU ET APPROUVE**



**2C ENERGIES**

**Société par actions simplifiée A Associé unique**

**Au capital de 50 000 euros**

**Siège social**

**9000 Place du General Leclerc  
95590 PRESLES**

**RCS 841 156 599 00026**

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES**

**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
ANNUELLE DU 22/07/2021**

**STATUANT SUR L'EXERCICE  
CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2020**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 DECEMBRE 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 DECEMBRE 2020 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice de 143.297 €

Au poste report à nouveau

143.297 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Handwritten mark*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

**TROISIEME RESOLUTION**

**2C ENERGIES**

**Société par actions simplifiée A Associé unique**

**Au capital de 50 000 euros**

**Siège social**

**9000 Place du General Leclerc  
95590 PRESLES**

**RCS 841 156 599 00026**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**DU 20/07/2021**

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice de 143.297€**

**Au poste report à nouveau**

**143.297 €**